

SAINT-BLAISE

LES CHAUDERONS

Association pour le développement harmonieux de Saint-Blaise (ADSB)

L'ADSB s'oppose fermement au projet immobilier des Chauderons. A quelques semaines de la votation du 10 juin sur les arrêtés relatifs à la modification partielle du plan d'aménagement local et à la demande de crédit d'engagement de Fr. 1'874'400.-, l'association, par la voix de son président, M. Fabien Wolfrath, exprime clairement sa position.

Présentation de l'ADSB

L'association a été créée le 1^{er} juillet 2015 en raison de l'intention du Conseil communal de concrétiser le projet Chauderons 1 (Binda). Elle a rapidement pu compter sur une trentaine de membres de toutes origines. Outre le dossier Chauderons, l'ADSB a pour buts «d'œuvrer en faveur du développement harmonieux et de la sauvegarde de qualité de vie dans le village de Saint-Blaise». Sur les Chauderons, nous avons rapidement pris conscience que le Conseil communal faisait cause commune, de manière indéfectible, avec le promoteur et ne voulait rien entendre de mesures à prendre pour en réduire les défauts et inconvénients. Et la quasi totalité des Conseillers généraux se contentait de faire du suivisme. Il fallait donc mettre un contrepoids politique pour provoquer un débat et obtenir une révision du projet. Faire entendre notre voix fait partie du jeu démocratique.

Ce projet des Chauderons est la préoccupation principale de l'association. Quelles en sont les raisons?

Ce projet est mal né en 1998, sans se soucier sérieusement d'aménagements appropriés. C'était l'époque de la croissance de l'immobilier à n'importe quel prix. Depuis 2008, le Conseil communal n'arrive pas à éliminer les tares génétiques de ce concept. Relevons entre autres:

- l'accès totalement insuffisant par le chemin des Rochettes, inadapté pour digérer 400 vhc/jour supplémentaires (chiffre sous-évalué) et sans trottoir.

Alors même qu'en 2008, lors d'une séance publique, le président du Conseil communal d'alors, avait promis: « Il ne se plantera pas un clou aux Chauderons avant qu'une nouvelle voie d'accès ne soit construite ».

- L'absence totale de transports publics.

- La densification urbaine qui ne doit en aucun cas se développer à la périphérie mais partir depuis le centre de la localité.

- La sous-estimation du budget d'équipement.

- Le lourd trafic de chantier qui engorgera pour plusieurs années le chemin agricole du Villaret.

Le nouveau projet Chauderons apporte-t-il des améliorations?

Certes non. Les défauts fondamentaux relevés ci-dessus subsistent avec la version d'aujourd'hui. Le Conseil communal les minimise et/ou les ignore. C'est la politique de l'autruche. Et ce, malgré la récente entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement du territoire qui confirme de manière drastique les exigences légales en matière d'insertion et d'équipement. Les retouches structurelles de cette deuxième version sont minimales, et n'améliorent en rien les problèmes de fond.

Pourquoi voter non le 10 juin?

L'enjeu de la votation communale du 10 juin, ce sont les arrêtés votés le 21 décembre 2017.

L'un porte sur la modification du règlement d'aménagement. La nouvelle formulation sanctuarise «l'exception Chauderons»: «Dans le secteur des Chauderons, la hauteur à la corniche maximale est fixée à 15 mètres pour l'habitat collectif (les 3 blocs d'immeubles à 11 unités chacun) et à 8,50 m. pour l'habitat individuel (les villas). Comme cette hauteur est limitée actuellement à 6 mètres dans cette zone, cette modification est un passe

droit au profit du propriétaire/promoteur. De plus, elle constitue un précédent dont pourra se prévaloir tout propriétaire désireux de construire un immeuble d'une hauteur de 15m. en zone villa. Autant dire que le règlement d'aménagement impose. L'autre est relatif au crédit d'engagement de 1'874 millions. Pour ne pas effrayer le contribuable, des postes importants sont insuffisamment devisés.

Qu'est-ce qui différencie l'ADSB d'autres mouvements d'opposition aux Chauderons?

Il y a deux voies pour faire barrage à l'actuel projet Chauderons (Bricks):

- celle du référendum choisie par «Chauderons non merci».

- celle de la procédure d'opposition que nous avons développée de notre côté et que nous lancerons avec succès, si le référendum n'aboutit pas.

Existe-t-il un dialogue entre l'association et les autorités et le promoteur?

Illusoire de rechercher un dialogue constructif avec ce Conseil communal. Il est complètement obnubilé par une croissance à tout prix. Il refuse d'entrer en matière sur des améliorations qui coûteraient plus cher aux contribuables et qui les inciteraient à refuser le projet. Par exemple, installer un trottoir sur le chemin des Rochettes pour bien séparer le trafic des voitures et les

piétons qui seraient, ainsi, protégés. Ou encore, il ne veut pas imposer au promoteur et futurs habitants des Chauderons, la prise en charge d'un ramassage scolaire avec des minibus ce qui allégerait le trafic individuel. Et le Conseil communal va même jusqu'à menacer de passer à 80 logements, idée qui était dans l'air en 1998. Alors, dans ce cas, avec quelle route d'accès puisque la Commune n'arrive déjà pas à sécuriser les Rochettes pour 49 unités supplémentaires? Si cette version d'un quartier qui aligne en rangs serrés 80 unités était valable, il y a longtemps qu'elle aurait été construite.

Encas de refus des arrêtés lors de la votation du 10 juin, comment voyez-vous l'avenir des Chauderons?

Le Conseil communal devra prendre ses responsabilités puisque ce serait un revers politique. Et repenser tout le problème à zéro dans le sens d'une meilleure intégration urbaine. Il devra surtout rechercher, sans préjugé, d'autres solutions et oublier la croissance à tout va. Et associer à ses réflexions des représentants de la société civile et non procéder par dictat.

Pour plus d'informations

Fabien Wolfrath
wolfrath.richei@bluewin.ch

Propos recueillis par Denise Ballestracci et Frédéric Lauper

LE FC SAINT-BLAISE
organise

MATCH AUX CARTES
par équipe

VENDREDI 15 JUIN 2018, à 19H30
AU STADE DES FOURCHES, à SAINT-BLAISE (sous tente)

18h00 Ouverture des portes
18h30 Repas offert

CHF 50.- par équipe à payer sur place

Chaque équipe reçoit un prix/bon
Boissons et petite restauration sur place

Inscriptions sur place ou par sms au 078 803 56 22 ou par mail à info@fcsaintblaise.ch

